

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8706.00.20	Pour les véhicules de la position 87.03 ou des sous-positions 8704.21 ou 8704.31 Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8706.00.90	Autres Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8707.10.00	Des véhicules du n° 87.03 Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6%	C
8707.90.10	Cabines pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
8707.90.90	Autres Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6%	C
8708.10.10	Pare-chocs	6%	B
8708.10.21	Parties : Profils de métal nu, non finis après le formage final	En fr.	A
8708.10.29	Parties : Autres	6%	B
8708.21.00	Ceintures de sécurité	6%	B
8708.29.11	Embouts : Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
8708.29.19	Embouts : Autres	6%	B
8708.29.20	Assemblages de portes	En fr.	A
8708.29.60	Couvertures des sièges ou carpettes en plastiques	8,5%	B
8708.29.91	Autres : Unités de médecine vétérinaire et parties et accessoires de ces dernières, conçus pour le transport et l'entreposage de matériel et de préparations de médecine vétérinaire, pour être installés sur des véhicules automobiles; Parties et accessoires devant servir à la fabrication de voitures de lutte contre l'incendie; Parties pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
8708.29.92	Autres : Déflecteurs ou ailerons de coffre arrière en polyuréthane, comme accessoires de rechange pour automobiles	6%	A
8708.29.99	Autres : Autres	6%	B
8708.30.11	Garnitures des freins montées : Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
8708.30.19	Garnitures des freins montées : Autres	6%	B
8708.30.91	Autres : Parties, à l'exclusion des régleurs de semelles de freins, des cylindres de freins, des récepteurs de freinage à ressort à double membrane et des connecteurs pneumatiques huilés, devant servir à la fabrication des systèmes de commande des freins à dépression; Parties pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
8708.30.99	Autres : Autres	6%	A